



FSU de l'Ain
46 boulevard de Brou
01000 Bourg en Bresse
fsu01@fsu.fr

à Monsieur le Préfet de l'Ain

Bourg en Bresse, le mardi 24 mars 2020

Objet : mesures de prévention contre le Coronavirus

Monsieur le Préfet de l'Ain,

Après avoir enchaîné des injonctions paradoxales suite à l'annonce de la fermeture des écoles, voici que le ministre de l'Education Nationale joue un jeu que nous estimons dangereux, et ce dans les médias ! Sur BFMTV vendredi soir, le Ministre appelait les enseignants et les familles à ne pas respecter les préconisations sanitaires.

Il demande aux enseignants de donner régulièrement rendez-vous aux familles qui n'ont pas d'ordinateur et/ou d'imprimante pour leur remettre des photocopies... Il était temps qu'il se préoccupe des inégalités que cache le discours mensonger sur la « continuité pédagogique ».

Mais la réponse est très mauvaise selon nous. Sous prétexte de corriger des inégalités, cela reviendrait à mettre en danger les familles les plus précaires, en exposant également les enseignants et leur entourage !

La priorité est sanitaire, faire prendre des risques pour quelques photocopies est irresponsable !

De plus, notre ministre explique publiquement que les familles peuvent utiliser les attestations dérogatoires pour sortir et se déplacer (en se référant au point 2° de l'article 1 du décret n° 2020-260 « *déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés* »). Leur valeur est donc très

discutable pour autoriser un déplacement dans une école.

Pour la FSU de l'Ain, principale fédération de l'Education Nationale dans l'Ain comme en France, la priorité est de suivre les préconisations sanitaires de confinement, plutôt que ces demandes insensées. Les enseignants sont consciencieux et attachés à ne pas laisser d'élèves sur le côté. Mais pour assurer le lien avec les familles, ils utilisent d'ores et déjà d'autres moyens et doivent pouvoir continuer à le faire en bonne intelligence.

D'autre part, nous nous adressons à vous, Monsieur le Préfet, pour que l'accueil des enfants de soignants (et autres personnels prioritaires), que nous estimons indispensables, et pour lequel bien des enseignants et agents municipaux ont fait acte de volontariat, se fasse dans des conditions acceptables pour ces personnels et les enfants accueillis.

Nous renouvelons notre demande d'assurer la protection des personnels, demande faite à de multiples reprises auprès de notre hiérarchie, notamment en fournissant les équipements nécessaires aux nombreux volontaires assurant l'accueil solidaire des enfants de soignants : il faut au plus vite fournir des masques et tout le nécessaire à ces personnels. Les municipalités comme l'Education Nationale ne sont pas en mesure de le faire. Les stocks de masques sont certes dévolus prioritairement aux personnels soignants, mais dans la mesure où enfin ces stocks seraient livrés, nous demandons instamment à ce que les personnels exposés dans les écoles aussi en bénéficient. Ou faudra-t-il attendre que ces personnels soient aussi atteints par le COVID-19 ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Préfet de l'Ain, l'expression de nos sentiments dévoués à la défense d'un service public d'éducation de qualité et de ses personnels.

Pascal Baudet, secrétaire départemental de la FSU 01

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Baudet', is positioned below the typed name.